

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 27 mai 2005
(convocation du 13 mai 2005)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Mai Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDÉBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISSON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. ANZIANI Alain à M. FERILLOT Michel
M. BANAYAN Alexis à M. BANNEL Jean-Didier (jusqu'à 10 H 15)
M. BAUDRY Claude à M. SAINTE-MARIE Michel
Mme. BRUNET Françoise à M. DELAUX Stéphan
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel
M. CARTI Michel à Mme. CARTRON Françoise
Mme. CASTANET Anne à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie-Claude
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CANOVAS Bruno
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. FELTESSE Vincent
M. FAVROUL Jean-Pierre à Mme. PUJO Colette
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel

M. HERITIE Michel à M. HOUDÉBERT Henri
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. JUNCA Bernard
M. LOTHaire Pierre à Mme. MOULIN-BOUDARD Martine
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MERCHERZ Jean à M. REBIERE André (à partir de 10 H 30)
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. GELLE Thierry
Mme PARCELIER Muriel à Mme DARCHE Michelle (à partir de 10 H 30)
M. PONS Henri à M. POIGNONEC Michel
Mme. RAFFARD Florence à M. QUERON Robert
M. SOUBIRAN Claude à M. BOBET Patrick
Mme TOUTON Elizabeth à M. SIMON Patrick (à partir de 11 H 30)

LA SEANCE EST OUVERTE

Programme Local de l'Habitat - Charte de l'habitat solidaire - Plan d'actions de la Communauté Urbaine de Bordeaux pour 2005 - Décision

Madame FAYET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Préambule

Partant du constat de l'insuffisance et du déséquilibre territorial de l'offre en logement très social sur le territoire de la Communauté Urbaine, les associations agréées en médiation locative ont décidé de constituer un partenariat actif avec les institutions locales pour la mise en oeuvre des orientations, formalisée dans une charte de l'habitat solidaire.

Ce document, ci-annexé, développe deux registres d'action :

- améliorer et développer les dispositifs d'accompagnement de la personne dans son logement,
- développer, de manière équilibrée sur l'ensemble du territoire communautaire, une offre en logement publique et privée, adaptée aux besoins des personnes démunies et de nature à permettre une maîtrise des charges.

Le Président a approuvé cette charte lors de la manifestation organisée le 19 mars 2005 sur l'habitat solidaire.

Il s'agit aujourd'hui de concrétiser cet engagement par la définition d'un plan d'actions annuel détaillant pour la Communauté urbaine les actions à conduire en 2005.

Ce plan sera l'objet d'un bilan annuel de réalisation.

Enjeux au regard du PLH :

- Contribuer à la coordination des opérateurs intervenant dans le champ du logement des personnes défavorisées et mobiliser leur capacité d'observation, de gestion et d'accompagnement du public logé,
- Développer une offre très sociale dans le parc privé (PST, De Robien social) en mobilisant le dispositif d'aides au conventionnement du parc privé,
- Veiller au développement d'une offre très sociale par les organismes HLM (PLAI).

Plan d'actions 2005 de la Communauté Urbaine de Bordeaux

1. Améliorer la connaissance quantitative et qualitative des besoins et de l'offre disponible sur la CUB

Dans le cadre de l'observatoire du PLH, la Communauté Urbaine s'est engagée à constituer un groupe de travail pour la mise au point d'outils de suivi de la demande et de l'offre.

Pour 2005, il est convenu que les associations réaliseront les deux actions suivantes :

- Mettre en place un dispositif commun d'enregistrement des demandes,
- Réaliser un état des lieux territorialisé de l'offre très sociale.

L'exploitation de ces données sera réalisée dans le cadre de l'observatoire du PLH et le bilan sera rendu dans sa production annuelle.

2. Augmenter la part des logements adaptés dans la programmation en logement

Dans le cadre d'une concertation avec les communes, la Communauté Urbaine s'engage à définir des objectifs territorialisés pour le développement d'une offre en logement très social.

Ces objectifs seront traduits à deux niveaux :

- dans les opérations publiques d'aménagement (ZAC), la Communauté Urbaine négociera avec les bailleurs sociaux la réalisation de logements en PLAI, soit dans les opérations d'aménagement elles-mêmes, soit en secteur diffus, en contrepartie d'une cession à prix maîtrisé des charges foncières dédiées à la programmation de logements conventionnés. Cette démarche devrait garantir la recherche de solutions adaptées aux situations des ménages et aux contextes sociologiques et urbains.
- dans les cahiers des charges des études préalables qui vont être engagées sur les sites de projet identifiés au PLU (secteurs 1 AU, zones de gel) présentant un potentiel habitat.

3. Mobiliser les leviers communautaires pour la mise en œuvre de la programmation en logement adapté

En matière d'action foncière,

la Communauté s'engage à mettre en place un dispositif de veille et d'actions foncières pour dégager un volant foncier compatible avec la production d'une offre très sociale dans le diffus, sur des secteurs identifiés en lien avec les communes, les associations et en relais d'opérateurs sociaux.

Pour 2005, il est convenu :

- de mettre au point une fiche d'aide à la décision pour l'acquisition de foncier adapté à ce type d'opération en terme de coût, de localisation, et de superficie
- de réaliser un état des lieux actualisé du foncier maîtrisé ou en cours de maîtrise

En matière d'aides au financement du logement social,

la Communauté Urbaine s'engage à mener une réflexion sur son dispositif d'aides spécifiques au logement très social (PST/PLAI) dans le cadre de l'actualisation de son règlement d'intervention en matière d'habitat et de politique de la ville.

Le bilan de réalisation de ce plan sera rendu au cours du 2^e semestre 2006.

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, et si tel est votre avis, de bien vouloir :

DECIDER

- en application des principes de la charte de l'habitat solidaire, de la conduite du plan d'actions ci-dessus présenté.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 mai 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
23 JUIN 2005

M. VÉRONIQUE FAYET